



**« Professionnalisme, citoyenneté, responsabilité  
un syndicalisme au cœur de vos réalités »**

---

# **PARTIE I**

## **« LES MUTATIONS »**

### **SYNTHÈSE DES DÉBATS**

---

Les débats de ce matin ont montré que nous partageons pour l'essentiel la partie « les mutations » du document d'orientation.

Les propositions initiales de la commission concernant les amendements ont aussi semblé recevoir l'assentiment du congrès. Nous proposons que ces propositions soient intégrées dans le texte final afin de l'enrichir.

Par contre la commission propose au congrès de confirmer le rejet de l'amendement concernant la LOLF déposé par le syndicat RATP. Le document offre une description suffisamment détaillée de cette loi afin d'ouvrir un débat plus vaste entre les fédérations concernées que l'UGICT pourrait impulser. C'est que propose la commission.

Le débat ouvert par la camarade de l'éducation nationale entre « diversités / homogénéisation des situations » est important. Pour la commission, il n'y a pas opposition mais complémentarité entre ces deux notions. C'est pourquoi dans sa partie 3, le document d'orientation propose de diversifier l'activité UGICT autour de cinq branches pour travailler en cohérence sur les identités professionnelles et les finalités du travail.

Le débat de ce matin permet enfin de prolonger la première amélioration du texte par de nouveaux apports.

L'intervention sur le glissement des tâches nous conduit à proposer le rajout suivant à la fin de 1-2-3 :

« Dans certains secteurs, nous assistons à un glissement des tâches entre les différents métiers, par exemple dans la santé ».

Le débat sur la LBO a justifié plusieurs interventions.

Nous proposons de rajouter à la fin du 2-4 :

« Le phénomène de LBO (Acquisition d'entreprise par emprunt) est une des illustrations les plus dangereuses du poids néfaste de l'intervention des fonds d'investissements dans la financiarisation de l'économie ».

Nous proposons aussi d'intégrer la dimension européenne sous la forme suivante et en créant un 2-10.

« Dans le cadre actuel de la construction européenne, les gouvernements des pays membres se servent y compris des voies institutionnelles pour promouvoir les idées et contraintes libérales ».

Les interventions d'hier et aujourd'hui sur la souffrance nous amènent à renforcer cette dimension dans le document en créant un 4-11 bis.

« Au bout du compte, c'est une immense souffrance au travail qui se développe portant atteinte à la dignité humaine, renforçant l'isolement des ICT et pouvant conduire à des conséquences extrêmes. »